

Méthode de calcul des résultats

Pour l'ensemble des sessions organisées au cours de l'année précédente, du 1er janvier au 31 décembre, quatre questions identiques sont intégrées aux questionnaires d'évaluation remis aux participants.

Elles portent sur les critères suivants :

- La perception des participants quant à leur capacité à élaborer un plan d'action afin de pérenniser les acquis de la formation ;
- L'adaptation de la formation à l'activité professionnelle des participants ;
- L'acquisition de nouvelles connaissances et/ou compétences ;
- La satisfaction globale à l'égard de la formation suivie.

Les questionnaires comportent quatre questions obligatoires. Par conséquent, chaque questionnaire reçu est complet et comporte une réponse à chacun des quatre critères évalués. Les participants qui ne répondent pas au questionnaire ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Pour chacun des quatre critères, le taux de satisfaction est calculé en additionnant les réponses « satisfaisant » et « très satisfaisant », puis en rapportant ce total au nombre total de questionnaires reçus au cours de la période de référence.

La formule appliquée est la suivante :

Taux de satisfaction = [(nombre de réponses « satisfaisant » + nombre de réponses « très satisfaisant ») / nombre total de questionnaires reçus] × 100

La période de référence correspond à l'année civile précédente, du 1er janvier au 31 décembre. Les résultats sont calculés séparément pour chacun des quatre critères et consolidés annuellement. Ils sont analysés afin d'identifier les éventuels écarts et de mettre en place, si nécessaire, des actions d'amélioration.